

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHaire Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
10 - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et quelques inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 10 qui, tout comme le budget primitif, se présente, en dépenses et en recettes d'investissement et de fonctionnement, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Il s'agit de l'ultime Décision Modificative de l'exercice pour les mouvements réels de la section d'investissement.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1.441.615,88	1.441.615,88	-287.027,69	-5.770.973,67	1.728.643,57	7.212.589,55
Section de fonctionnement	3.162.478,75	3.162.478,75	-2.518.423,48	2.965.522,50	5.680.902,23	196.956,25
TOTAUX	4.604.094,63	4.604.094,63	-2.805.451,17	-2.805.451,17	7.409.545,80	7.409.545,80
Déficit	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	4.604.094,63	4.604.094,63	-2.805.451,17	-2.805.451,17	7.409.545,80	7.409.545,80

Comme le tableau ci-dessus en atteste, les mouvements budgétaires s'équilibrent à 4.604.094,63 €, les mouvements d'ordre à 7.709.545,80 € et les mouvements réels à - 2.805.451,17 €.

Ceci rappelé, la présente décision modificative appelle les principaux commentaires suivants.

Les mouvements d'ordre

Tout d'abord, comme dans les précédentes DM, les mouvements d'ordre rassemblent dans les divers budgets des écritures de type patrimonial qui s'équilibrent en recettes et dépenses et comportent notamment aux budgets annexes à comptabilité de stock et à inventaire intermittent (budgets annexes Caveaux et Lotissements) :

- des écritures de sortie de stock en relation avec des cessions intervenues en cours d'année (Caveaux) ou consécutives à la perception d'acompte sur subvention attribuée (FNADT) (Lotissement, Bioparc) ;
- la réduction de prévisions d'avances du budget principal à certains budgets annexes à comptabilité de stocks (Lotissements BIOPARC : -266.070,39 €, Caveaux : -139.223,87 € et ZAC de Floirac : -270,54 €) à la suite de l'encaissement par ces budgets de recettes nouvelles.

Figurent également dans les mouvements d'ordre :

- des écritures de transfert vers le budget principal de terrains devenus inutiles au budget annexe Transports ;
- au budget annexe Réseau de Chaleur, des écritures de cession au nouveau délégataire du Complexe Thermique des Hauts de Garonne de reliquat de quotas CO₂ afférent à la période 2008-2012 et plus précisément à l'année 2008, dernière année de gestion directe des quotas par la Communauté, cette opération lui permettant de solder dans ses comptes les écritures afférentes à ces quotas ;
- l'ajustement du montant des charges de personnel à rembourser par les budgets annexes au budget principal.

Les mouvements réels

Dans ces mouvements, il peut être noté :

En section d'investissement

- le remboursement d'une annuité en capital supplémentaire par le budget principal pour 503.410,85 € et par le budget annexe Assainissement (457.347,05 €) ;
- le financement, par virement de crédits, depuis la ligne de 1.000.000 € ouverte en 2009 pour les CODEV, de la participation de la CUB au financement de la pépinière d'entreprises de la ZAC des Chartrons à Bordeaux (420.124,15 €) ;
- des réaffectations, en dépenses, de révisions de prix négatives et autres menues ressources d'investissement perçues, au cours de l'année 2009 ;

- au budget annexe Assainissement, l'annulation à hauteur de 1.915.074,13 €, par recalage de crédits de dépenses, de subventions d'équipement attendues de l'Agence de l'Eau et qui ne seront pas perçues cette année ;
- au budget annexe Déchets Ménagers, le relèvement, à partir d'une recette nouvelle (162.011,95 €), et d'un virement (1.032.011,35 €) des crédits de réhabilitation de la décharge de Labarde afin de couvrir les dernières dépenses engagées et réalisées.

En section de fonctionnement :

- le financement par virement de crédit, de diverses dépenses liées à la pandémie de grippe H1N1 (achat de masques, etc...) ;
- le financement, également par virement de crédit, de la subvention de la CUB à l'Association de la préfiguration du Centre Culturel et Touristique du Vin pour 60.328 €, au titre de 2009, dossier donnant lieu, par ailleurs, à ce même Conseil de Communauté, à une délibération spécifique ;
- à partir d'une subvention de 103.200 € à percevoir incessamment de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009/2011 » lancé par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, l'ouverture des crédits nécessaires au versement de cette subvention à diverses associations oeuvrant dans ce domaine, subvention répartie à raison de 33.200€ en section d'investissement et de 70.000 € en section de fonctionnement. Une partie de ce projet repose en effet sur un partenariat avec des structures qui pourront bénéficier de ce fonds en 2009 et 2010 ;
- l'octroi par le budget principal au budget annexe de la Régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle, dans le respect du 1^{er} figurant à l'alinéa 3 de l'article L 2224-2 du C.G.C.T., d'une subvention d'exploitation complémentaire d'un montant de 133.503 €, au titre de l'exercice 2009, afin de donner à la Régie les moyens, d'une part, de faire face à une majoration de la taxe foncière enregistrée sur le présent exercice et, d'autre part, de comptabiliser la charge que constitue les quatre trimestres de la prestation rendue par l'exploitant du service, le dernier trimestre 2008 ayant été acquitté sur l'exercice 2009.

Ceci permettra d'assurer un strict respect de la règle de l'indépendance entre les exercices (rattachement des charges et des produits à l'exercice) sur laquelle la Chambre Régionale des Comptes a appelé notre attention dans son dernier rapport de contrôle.

Enfin, cette ultime Décision Modificative pour la section d'investissement est mise à profit pour effacer de nouvelles prévisions d'emprunt à hauteur d'un montant global de 4.637.572,74 € réparti à raison de :

833.791,04 €	au budget principal
3.574.605,20 €	au budget annexe Transports
229.176,50 €	au budget annexe Réseau de Chaleur

Tels sont les principaux commentaires qu'appelle la présente Décision Modificative.

Ceci ayant été exposé :

- Vu notamment l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu les dispositions de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006 ;
- Vu les dispositions de l'Instruction M4 rénovée et ses dérivés applicables depuis le 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu la délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les budgets appliquant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **ADOPTER**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente Décision Modificative n° 10 qui, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 4.604.094,63 € ;
- **AUTORISER** formellement :
 - * l'octroi, par le budget principal au budget annexe de la Régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle, d'une subvention d'exploitation supplémentaire d'un montant de 133.503 € du 1^{er} figurant à l'alinéa 3 de l'article L 2224.2 du C.G.C.T. pour assurer le financement d'un excédent de dépenses (surplus de taxe foncière et 4^{ème} trimestre rémunération de l'exploitant) que le service n'est pas en mesure de couvrir avec ses propres recettes ;
 - * la réduction de la prévision d'avances à verser par le Budget Principal aux budgets annexes notamment BIOPARC : -266.070,39 €, Caveaux : -139.223,87 € et ZAC de Floirac : 270,54 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par

- **119 VOIX POUR**
- **0 VOIX CONTRE**
- **0 ABSTENTION**
-

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2009